

RÈGLEMENT NUMÉRO 162

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #116 AFIN DE PROLONGER LA ZONE RÉSIDEN-
TIELLE RB-103 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RA-112.**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 116 est entré en vigueur le 15 août 2011 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage en vue de prolonger la zone résidentielle Rb-103 à même une partie de la zone Ra-112;

CONSIDÉRANT QUE cette modification vise à prolonger la zone résidentielle Rb-103 en ajoutant le lot 2 981 904 et en diminuant la zone Ra-112 de la même superficie;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par madame la conseillère Diane Godin lors de la séance du 8 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 162 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit:

Article 1: TITRE

Le présent règlement porte le titre de « **Règlement modifiant le règlement de zonage #116 afin de prolonger la zone résidentielle Rb-103 à même une partie de la zone Ra-112** ».

Article 2: BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de prolonger la zone résidentielle Rb-103 en ajoutant le lot 2 981 904 et en diminuant la zone Ra-112 de la même superficie.

Article 3: PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage apparaissant à l'annexe B du règlement de zonage est en partie modifié par la carte placée à l'annexe 1 du présent règlement. Cette modification consiste à prolonger la zone résidentielle Rb-103 à même une partie de la zone Ra-112.

Article 4: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Maire

Greffière

<i>Avis de motion donné le:</i>	<i>8 septembre 2014</i>
<i>Premier projet de règlement adopté le:</i>	<i>14 octobre 2014</i>
<i>Assemblée de consultation tenue le:</i>	<i>10 novembre 2014</i>
<i>Second projet de règlement adopté le:</i>	<i>10 novembre 2014</i>
<i>Règlement adopté le:</i>	<i>8 décembre 2014</i>
<i>Approbation par la MRC de Portneuf :</i>	<i>23 janvier 2015</i>
<i>Entré en vigueur le:</i>	<i>20 février 2015</i>

